



Fiche de préinscription



Accueil de Loisirs "La Canopée"

Aubevoye - Le Val d'Hazey

SESSION des MERCREDIS

Modes d'accueil	Exemple	du mercredi 2 septembre au 14 octobre 2020						
		02-sept	09-sept	16-sept	23-sept	30-sept	07-oct	14-oct
Merci d'indiquer l'heure approximative d'arrivée si garderie du matin	7h15							
Garderie Matin (de 7h00 à 9h00)	X							
Matin sans repas de 09h00/09h30 à 11h00/11h30								
Après-midi sans repas de 13h00/13h30 à 16h30/17h30								
Journée de 9h00/09h30 à 16h30/17h30	X							
Garderie du soir (de 17h30 à 18h30)	X							

Cochez les cases concernées. Compte-tenu de la crise sanitaire, les effectifs sont revus à la baisse. Les inscriptions seront prises en compte par ordre de priorité et en fonction des places disponibles. Les inscriptions seront traitées à partir du lundi 24 août 2020.

CRITÈRES de PRIORITÉ

- Famille monoparentale dont le parent travaille (attestation obligatoire à fournir)
- Famille dont les 2 parents travaillent (attestations obligatoires à fournir)
- Autres

ENFANT(S)

NOM	PRÉNOM	LIEU de SCOLARISATION + CLASSE

Fait à

le

Signature ✍

Fiche dûment remplie accompagnée des attestations demandées à envoyer à l'adresse suivante : L'OCAL 5 rue Maurice Ravel - Aubevoye - 27940 Le Val d'Hazey ou à transmettre par mail à contact@assolocal.fr

modifications de nos modalités de fonctionnement + modèle d'attestation employeur
→ voir pages suivantes



Modifications des modalités de fonctionnement

Accueil des mercredis

Compte-tenu des mesures sanitaires prises dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19, les présentes modifications s'appliquent aux modalités de fonctionnement des mercredis des accueils de loisirs à compter du 2 septembre 2020 et resteront en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Le fonctionnement de l'accueil de loisirs

Les modalités d'accueil « matin avec repas » et « après-midi avec repas » sont supprimées.

Afin de fluidifier les arrivées et les départs, les garderies du matin débiteront partout à 7h00 et il sera possible de venir chercher les enfants à partir de 16h30 au lieu de 17h00, d'où l'importance de bien notifier l'heure approximative d'arrivée et de départ sur la fiche d'inscription.

Les parents ne seront pas autorisés à entrer dans les locaux de l'accueil. Les familles devront respecter les files d'attente et les règles de circulation spécifiées par l'affichage, en veillant à la distance physique imposée par les marquages. Il convient de prévoir des temps d'attente plus longs qu'à l'accoutumée.

Santé

Les familles s'engagent à procéder à un relevé de température avant de confier leur enfant à l'accueil de loisirs. Les enfants dont la température excède 37°8 ne pourront pas être accueillis.

Si un enfant présente des symptômes, il sera isolé par l'équipe d'animation selon le protocole national des accueils de loisirs. Les parents s'engagent à venir chercher l'enfant dans les plus brefs délais.

L'enfant ne pourra plus être accepté sans un certificat médical.

Règlement des factures

Le règlement par virement est accepté. Notre RIB est disponible auprès des secrétariats. Pensez à indiquer le nom de l'enfant dans le libellé de votre virement.

Les règlements par chèques seront à remettre uniquement en boîtes aux lettres.

Le règlement en espèces ne sera pas possible sauf dérogation exceptionnelle. L'apport devra être fait obligatoirement.

Vie collective et règles de vie

Port du masque

Le port du masque est **obligatoire** pour les mineurs à **partir de 11 ans**.

Pour les enfants **de 6 à 11 ans**, il est laissé à **l'appréciation des familles**. L'enfant doit être **autonome** dans la gestion de ses masques.

Il **est interdit** pour les enfants de **moins de 3 ans**.

Les masques des enfants sont à la charge des familles.

Siestes

Jusqu'à nouvel ordre, **aucune sieste ne sera organisée**.

Modalités d'inscriptions et réservation des places

Les abonnements « mercredis » pris avant la fermeture administrative sont **annulés**. Il n'y aura pas de possibilité d'abonnement jusqu'à nouvel ordre.

Les inscriptions et réservations se feront uniquement par mail ou par téléphone. L'accueil des parents au secrétariat ne pourra se faire que sur rendez-vous, en dehors des horaires d'arrivée et de départ des enfants et sans leur présence.

Sectorisation

Afin d'éviter la propagation du virus, il sera procédé à **une sectorisation de nos accueils de loisirs en fonction du lieu de scolarisation** de l'enfant (voir tableau sur notre site). Il n'y aura aucune dérogation possible.

Attention, vos enfants fréquenteront néanmoins d'autres enfants, issus de groupes scolaires différents du sien.

Priorités d'accueil

L'accueil des enfants se fera prioritairement :

- Pour les familles monoparentales dont le parent travaille, sur attestation de l'employeur pour la période d'inscription souhaitée
- Pour les familles dont les deux parents travaillent, sur attestation des deux employeurs pour la période d'inscription souhaitée

Les enfants des familles ne figurant pas sur ces listes prioritaires seront mis en liste d'attente. Si nous avons une place disponible pour votre enfant, nous vous contacterons au plus tard le lundi 31 août pour vous indiquer les disponibilités.

Les enfants présentant un PAI lourd ou dont le comportement n'est pas adapté à la vie collective ne pourront être acceptés que sur dérogation de la direction de l'accueil de loisirs.



Attestation employeur

Relative à un accès prioritaire aux moyens de garde

Je, soussigné, _____, en ma qualité d'employeur atteste que la présence de Mme / M : _____ à son poste de travail est requise pour la période du _____ au _____¹. Je certifie que le salarié ne sera pas en congés sur cette période.

Fait à la demande du salarié aux fins d'obtenir un accès prioritaire dans l'un des accueils de loisirs de l'Office Communautaire d'Animations et de Loisirs.

Identification de l'entreprise : _____
Fonction du signataire : _____

Fait le, _____

A _____

Signature et cachet de l'entreprise

¹ La mention de la date de début et de la date de fin de la période souhaitée pour l'inscription en accueil de loisirs est obligatoire.